

SOCIETE NEW BODY LINE S.A



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 22-06-2023 à 10h

EXERCICE 2022

IACE - Tunis

SOMMAIRE

CHAPITRE I- ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	5
CHAPITRE II- RAPPORT ANNUEL ET ETATS FINANCIERS 2022	6
I – Aperçu sur la conjoncture économique en 2022	7
1- Conjoncture économique Zone Euro	8
2- La Conjoncture économique en Tunisie.....	10
II– Activité et résultat de la société en 2022.....	12
2.1 Activité Commerciale :.....	13
2.1.1 Evolution du nombre de clients par famille de produits :	13
2.1.2 Evolution du nombre de clients par pays :	13
2.2 Production	13
2.2.1 Produits finis :.....	13
2.2.2 Sous-traitance :	14
2.3 Produits d'exploitation	14
2.3.1 Détail du chiffre d'affaires par marché :	14
2.3.2 Détail du chiffre d'affaires par famille de produits :	14
2.3.3 Détail de Chiffre d'affaires par pays :.....	15
2.4 Charges d'exploitation	16
2.4.1 Achats d'approvisionnement consommés	17
2.4.2 Charges du personnel	17
2.4.3 Autres charges d'exploitation	18
2.5 Investissements & financements	18
2.6 Evolution de la société et de ses performances durant les Sept dernières années.....	19
III- PARTICIPATIONS	20
IV- ACTIONNARIAT	21
4.1 Renseignement relatif à la répartition du capital et des droits de vote.....	22
4.2 Information sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale.....	22
4.3 Clôture du contrat de régulation de cours de l'action NBL	23
V- ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	24
5.1 Conseil d'administration.....	25
5.2 Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs.....	25
5.3 Principales délégations encours de validité.....	25
5.4 Rôle de chaque organe d'administration et de direction.....	26
5.5 Fonctions, participations, et activités dans d'autres sociétés.....	26
5.6 Comités spéciaux et rôle de chaque comité.....	26
VI- COURS BOURSIER.....	28
6.1 Evolution du cours et des transactions	29

6.2 Statistiques des transactions sur l'action NBL.....	29
VII- AFFECTATION DES RESULTATS.....	30
7.1 Dispositions statutaires.....	31
VIII- CONTROLE DES COMPTES ET ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE.....	32
8.1 Contrôle des comptes.....	33
8.2 Eléments sur le contrôle interne.....	33
IX- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	34
9.1 Système de rémunération.....	35
9.2 Formation du personnel.....	35
X- Etats financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022.....	37
Bilan.....	38
Etat de résultat.....	39
Etat de flux de trésorerie.....	40
Notes aux états financiers.....	41
AC01 & AC02 & AC03 & AC04 : Immobilisations Incorporelles & corporelles :.....	42
AC05 & AC06 : Immobilisation financières :.....	43
AC07 & AC08 : Stocks :.....	43
AC09 & AC10 : Clients et comptes rattachés :.....	43
AC11 & AC12 : Autres actifs courants :.....	43
AC12 & AC13 : Placements et actifs financiers :.....	44
AC14 : Liquidités et équivalents de liquidités :.....	44
CP01 & CP02 & CP03 & CP04 & CP05 & CP06 & CP07 & CP 08 : Capitaux propres :.....	45
P01 : Fournisseurs et comptes rattachées :.....	46
P02 : Autres passifs courants.....	46
R01 : Revenus :.....	47
R02 : Les autres produits d'exploitation :.....	47
R03 : Achats d'approvisionnement consommés :.....	47
R04 : Charges du personnel :.....	47
R05 : Dotation aux amortissements et aux provisions :.....	48
R06 : Les autres charges d'exploitation :.....	48
R07 : Charges financières nettes :.....	48
R08 : Les produits de placement :.....	48
R09 : Impôt sur les sociétés :.....	49
Soldes Intermédiaires de Gestion.....	50
XI-RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022.....	51
11 Rapport d'audit sur les états financiers.....	52
12. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires.....	54

XII-RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022	56
CHAPITRE III- DOCUMENT D'INFORMATION	59
I-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSEMBLEE	60
1.1 Les membres du Conseil d'Administration.....	60
1.1.1 Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration actuels dont le mandat se termine avec l'Assemblée statuant sur l'exercice 2023	60
1.1.2 Administrateurs détenant 5% ou plus dans le capital de NEW BODY LINE.....	60
1.2 Nomination du commissaire aux compte.....	60
1.3 Autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée.....	60
1.4 Personnes intéressées dans certains points de l'ordre du jour de l'Assemblée.....	60
II-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DROIT DE VOTE ET LA REPARTITION DU CAPITAL	61
2.1 Nombre de titres comportant droit de vote.....	61
2.2 Date d'inscription au registre des actionnaires.....	61
2.3 Répartition du capital (actionnaires détenant plus que 5% du capital.....	61
CHAPITRE IV PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO	62

CHAPITRE I- ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.
2. Lecture des états financiers et les rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2022.
5. Distribution des dividendes au titre de l'exercice 2022.
6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022.
7. Fixation du montant des jetons de présence.
8. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

CHAPITRE II- RAPPORT ANNUEL ET ETATS FINANCIERS 2022

**I – Aperçu sur la conjoncture
économique en 2022**

1. Conjoncture économique Zone Euro :

Le PIB de la zone euro

Sur l'année 2022, le PIB de la zone Europe a progressé de 3,5 % par rapport à 2021, l'économie ayant encore bénéficié de la réouverture post-Covid.

L'Allemagne et l'Italie en baisse.

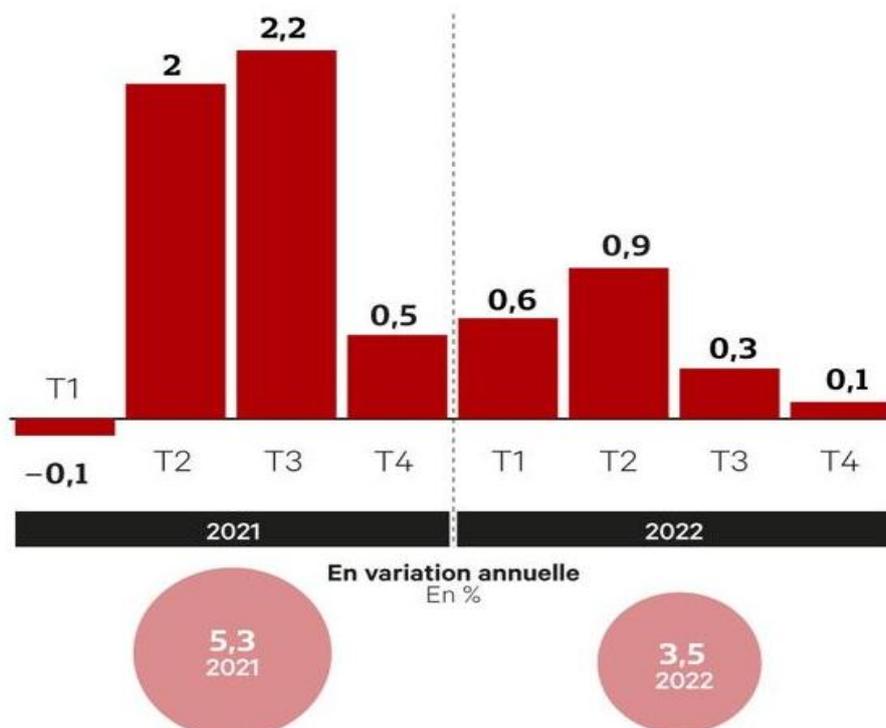
Sur la fin de l'année, c'est toutefois le grand désordre. Certains pays, souvent très dépendants historiquement du gaz russe, comme l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ont vu leur PIB diminuer sur les trois derniers mois de 2022. D'autres, moins liés aux achats d'hydrocarbures russes, tels que la France, l'Espagne, la Belgique, le Portugal et, une nouvelle fois, grâce à des distorsions statistiques, l'Irlande, affichent une hausse de leur PIB. D'ailleurs, en excluant les chiffres de l'Irlande, pollués par les allers-retours des multinationales dans ce pays, l'économie européenne a stagné à la fin 2022.

Beaucoup de facteurs ont joué, les économistes soupçonnent « qu'un ralentissement de la demande intérieure a été compensé par une contribution positive du commerce extérieur ».

En clair, c'est l'étranger qui a soutenu la croissance en fin d'année dernière. Le consommateur américain a pallié l'absence du client européen.

La croissance de la zone euro

Variation trimestrielle du PIB, en %



SOURCE : EUROSTAT

La demande intérieure en baisse

Les ventes au détail en Allemagne, la première économie de la zone euro, ont en effet chuté de plus de 5 % en décembre. Et en France, la consommation des ménages en biens a reculé de 1,3 %.

La demande intérieure est clairement amputée par l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat. Même si la hausse des prix semble se calmer petit à petit, elle atteignait encore 9,2 % sur douze mois.

La Banque centrale européenne a fait état de l'évolution des crédits octroyés aux ménages et aux entreprises. Et la hausse des taux d'intérêt a désormais des conséquences visibles sur le recours au crédit. « La demande de prêts des entreprises a baissé » et « les besoins de financement des investissements fixes ont diminué », indique la BCE.

Autre point important, « la demande de prêts immobiliers a fortement diminué en raison de la hausse des taux d'intérêt, de la faible confiance des consommateurs et de la détérioration des perspectives du marché du logement ».

L'inflation dans la zone euro

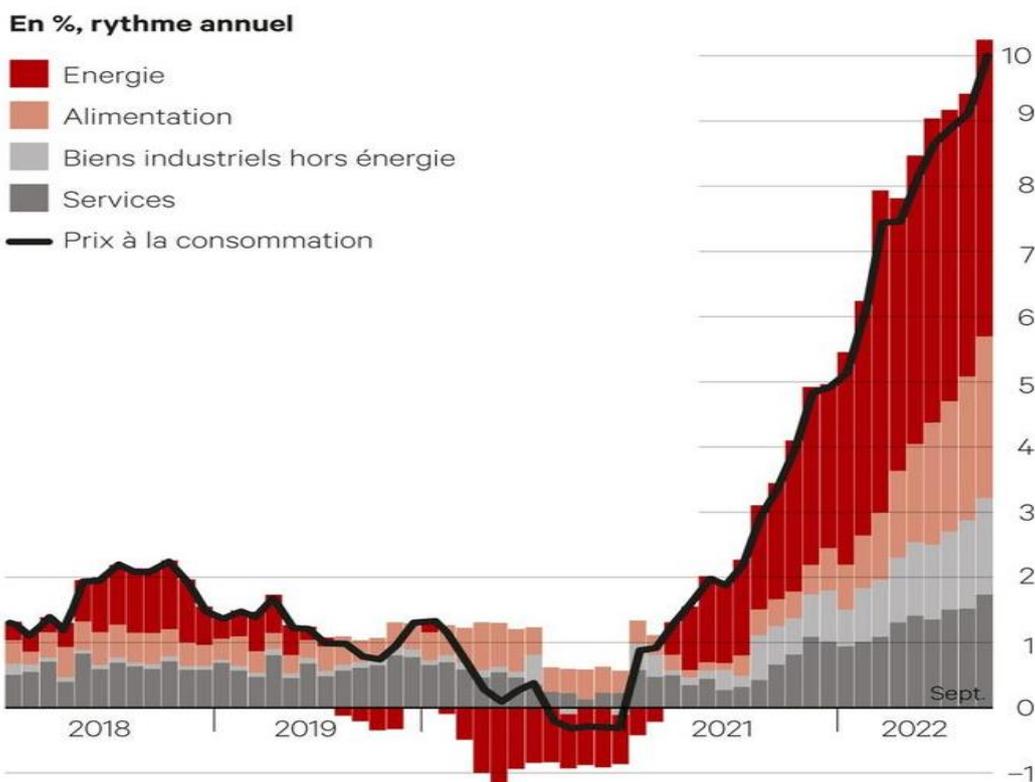
Le renchérissement des prix de l'énergie et des produits alimentaires a propulsé le taux d'inflation de la zone euro à 10 % selon les premières estimations d'Eurostat. Les pays baltes, les Pays-Bas et l'Allemagne sont au-delà des 10 %. Un nouveau resserrement monétaire de la BCE se profile.

C'est une première : l'inflation est à deux chiffres. En septembre, les prix à la consommation dans la zone euro ont progressé de 10 % sur un an, après 9,1 % le mois précédent, selon les chiffres préliminaires publiés vendredi par Eurostat.

La pression sur les prix concerne bien évidemment l'énergie et l'alimentation. La hausse des prix de l'énergie devrait ainsi atteindre 40,8 % après 38,6 % en août. Ceux de l'alimentation ont crû de 11,8 % après 10,6 % le mois d'avant.

Néanmoins, la pression est générale puisque l'inflation, hors énergie et produits alimentaires non transformés, indicateur suivi de près par la Banque centrale européenne (BCE), a augmenté plus que prévu. Elle s'est établie à 6,1 % contre 5,5 % en août. Et si l'on exclut aussi l'alcool et le tabac, la hausse des prix sur un an ressort à 4,8 % après 4,3 %.

L'inflation dans la zone euro



SOURCE : OXFORD ECONOMICS/HAVER ANALYTICS

2. La Conjoncture économique en Tunisie

Le PIB en Tunisie

Selon les chiffres officiels, le produit intérieur brut (PIB) de la Tunisie a augmenté de 2,4 % au cours de l'année 2022, contre les 4,3 % de 2021.

C'est ce qui ressort des données rendues publiques par l'Institut national des statistiques en Tunisie. Le PIB tunisien a augmenté de 1,6 % au dernier trimestre de 2022, sur une base annuelle.

La Tunisie traverse une grave crise économique, exacerbée par les répercussions de la pandémie de coronavirus et la hausse des coûts des importations d'énergie et des matériaux de base, sur fond de crise russo-ukrainienne.

L'inflation en Tunisie

L'année 2022 était celle de l'explosion de l'inflation en Tunisie. Si cette conjoncture ne concerne pas uniquement notre pays, il semble qu'il n'est pas assez préparé pour faire face à ce genre de contexte économique extrêmement difficile.

Les retombées de cette situation étaient, et elles le sont toujours, palpables dans le quotidien des Tunisiens. Envolée inédite des prix, crise de la consommation et baisse de l'épargne, tels sont les impacts directs de l'explosion de l'inflation qui se compte désormais en deux chiffres.

«En effet, le taux d'inflation a confirmé sa tendance haussière au mois de décembre 2022, en atteignant 10,1%, contre 9,8% au mois précédent», a indiqué l'Institut national de la statistique (INS).

Cette hausse est expliquée essentiellement par l'accélération du rythme des hausses des prix des produits alimentaires à 14,6% sur un an, outre l'augmentation des prix des œufs de 38,9%, des viandes ovines de 26,3%, des huiles alimentaires de 22,8%, des viandes bovines de 19,5 et des légumes frais de 17,2%.

Selon la même source, les produits manufacturés et les services ont augmenté de 10,2% en raison de la hausse des prix des matériaux de construction de 9,4%, des produits de l'habillement de 9,5% et des produits d'entretien courant du foyer de 10,1%. Pour les services, l'augmentation des prix de 6,7% sur un an est principalement expliquée par la hausse des prix des services des restaurants, cafés et hôtels de 9,9%, des services ambulatoires de 5.6% et des services de transport public et privé de 11.7%. Le taux d'inflation sous-jacente hors produits alimentaires et énergie s'établit à 7,7%, contre 7,3% le mois précédent, précise l'INS, ajoutant que les prix des produits libres (non encadrés) ont augmenté de 10,9% sur un an.

Pour comprendre les risques de ce constat, il faut rappeler que le taux d'inflation était estimé à seulement 6,7% en janvier 2022. Cette donnée a considérablement nui à l'économie tunisienne durant l'année écoulée, et il faut s'attendre, selon les économistes, à l'installation d'une spirale inflationniste en Tunisie. Au fait, l'inflation pénalise l'épargne en entraînant une perte de valeur des sommes épargnées et en diminuant le taux de rendement. L'ensemble de ces effets risque de conduire à une baisse de l'activité économique, une diminution de l'investissement et donc du potentiel de croissance et par conséquent une éventuelle stagnation de l'activité économique.

**II- Activité et résultat de la société en
2022**

2.1 Activité Commerciale :

2.1.1 Evolution du nombre de clients par famille de produits :

L'évolution du nombre de clients est donnée par le tableau suivant :

Clients	2021	2022
Lingerie Basique	13	18
Lingerie intelligente	8	7
Articles sport	3	3
Total	24	28

2.1.2 Evolution du nombre de clients par pays :

En 2022, NBL a traité avec 28 clients répartis comme suit :

Pays	France	Tunisie	Allemagne	Suède	U.K.	Belgique	Total
2021	14	7	1	1	1	-	24
2022	16	8	1	1	1	1	28

2.2 Production :

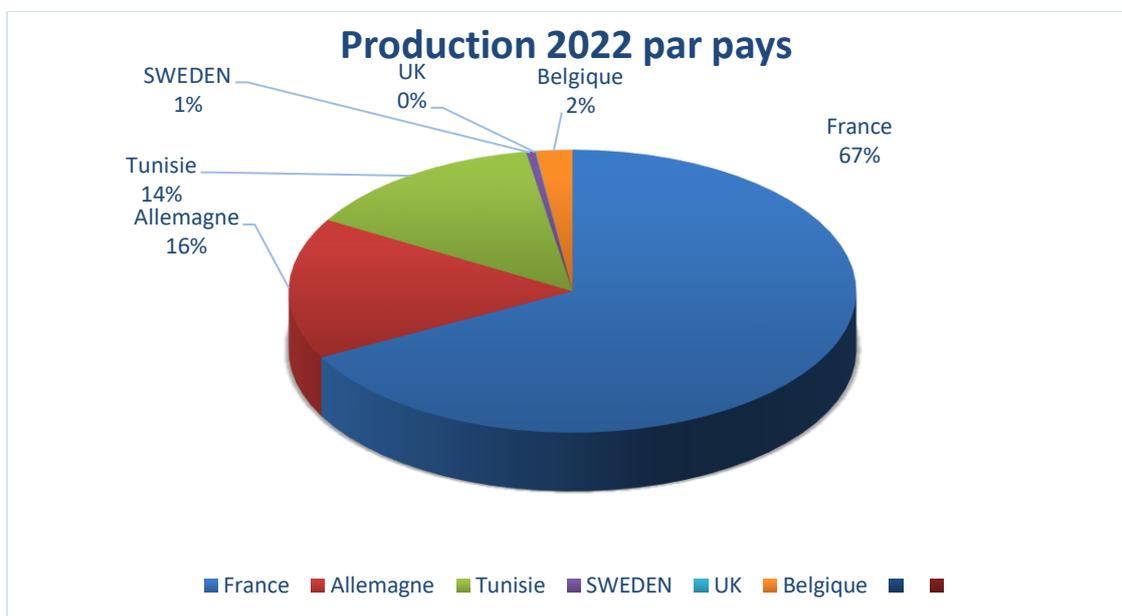
2.2.1 Produits finis :

En 2022 NEW BODY LINE a produit 479 332 pcs contre 602 190 pcs en 2021 soit une diminution de 20,40 %.

A- Détail de la production par pays de destination

Pays	2021		2022		Variation 2021/2022
	Quantité	%	Quantité	%	
France	415 524	69.00%	322 420	67.26%	-22%
Allemagne	56 100	9.32%	77 350	16.14%	38%
Tunisie	123 106	20.44%	66 962	13.97%	-46%
SWEDEN	3 940	0.65%	2 400	0.50%	-39%
UK	3 520	0.58%	200	0.04%	-94%
Belgique	0	0.00%	10 000	2.09%	-

TOTAL	602 190	100%	479 332	100%	-20.40%
--------------	----------------	-------------	----------------	-------------	----------------



B- Détail de la production par famille de produits

Le détail de la production par famille de produits est donné par le tableau suivant :

Famille de produit	Nombre de pièces vendues				Variation 2021/2022
	2021		2022		
Lingerie basique	332 597	55%	268 620	56%	-19.24%
Lingerie intelligente	269 593	45%	210 712	44%	-21.84%
TOTAL	602 190	100%	479 332	100%	-20.40%

2.2.2 Sous-traitance :

En 2022, la société a réalisé des travaux de sous-traitance en confection et en teinture, pour un nombre total de pièces s'élevant à 7 353pcs contre 56 313pcs en 2021.

2021	2022	Variation 2021/2022
56 513	7 353	-87%

2.3 Produits d'exploitation :

2.3.1 Détail du chiffre d'affaires par marché :

La répartition du chiffre d'affaires entre Export et marché local se présente comme suit :

LIBELLE	2021		2022		Variation 2021/2022
	Montant	%	Montant	%	
Chiffre d'affaire - Export	5 629 902	83%	4 686 632	86%	-17%
Chiffre d'affaire - Marché Local	1 191 895	17%	761 807	14%	-36%
Total des Revenus	6 821 797	100%	5 448 439	100%	-20%

La part du chiffre d'affaires local par rapport au chiffre d'affaires total est de 14% avec une régression de 36 % par rapport à 2021.

2.3.2 Détail de Chiffre d'affaires par famille de produits

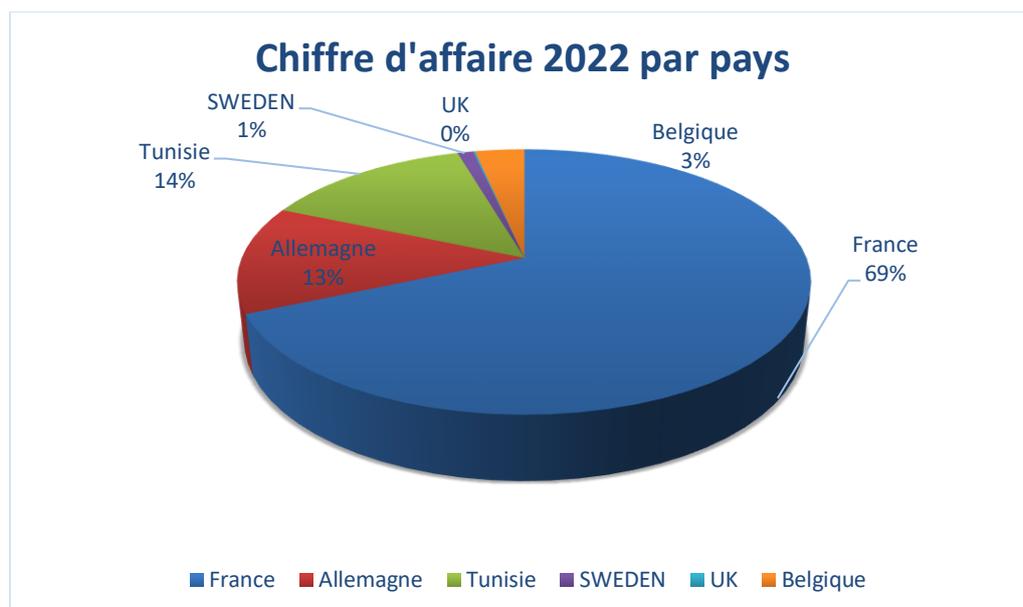
Le détail du chiffre d'affaires par famille de produits est donné par le tableau suivant :

Chiffre d'affaire par famille de produits					
Famille de produit	2021		2022		Variation 2021/2022
	Montant	%	Montant	%	
Lingerie basique	4 005 573	58.72%	3 517 050	64.55%	-12%
Lingerie intelligente	2 816 224	41.28%	1 931 389	35.45%	-31%
TOTAL	6 821 797	100%	5 448 439	100%	-20%

2.3.3 Détail de Chiffre d'affaires par pays :

Le détail du chiffre d'affaires par pays est donné par le tableau suivant :

Pays	Chiffre d'affaire par pays				Variation 2021/2022
	2021		2022		
France	4 941 369	72.44%	3 723 606	68.34%	-25%
Allemagne	499 063	7.32%	718 682	13.19%	44%
Tunisie	1 191 895	17.47%	761 807	13.98%	-36%
SWEDEN	80 695	1.18%	57 878	1.06%	-28%
UK	108 774	1.59%	6 588	0.12%	-94%
Belgique	0	0.00%	179 878	3.30%	-
TOTAL	6 821 797	100%	5 448 439	100.00%	-20%



Les produits d'exploitation ont enregistré en 2022 une diminution de 20% par rapport à l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Produits d'exploitation	2021	2022	Variation 2022/2021
Revenus	6 821 797	5 448 439	-20%
Autres produits d'exploitation	22 089	18 035	-18%
Total produits d'exploitation	6 843 886	5 466 474	-20%

2.4 Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation ont augmenté de 5 % en 2022 par rapport à 2021, selon le détail suivant :

	2021	2022	Variation 2021/2022
Variations stocks produits finis & encours	-292 220	-199 966	32%
Achats d'approvisionnements consommés	2 314 757	1 990 692	-14%
Charges de personnel	1 732 836	2 099 865	21%
Dotations aux amortissements et aux provisions	290 173	282 935	-2%
Autres charges d'exploitation	684 752	781 553	14%
Total charges d'exploitation	4 730 298	4 955 081	5%

Ainsi le ratio « charges d'exploitation/chiffre d'affaires » a enregistré une augmentation de 31.16 % en passant de 69.34 % à 90.94 % comme l'indique le tableau ci-dessous :

	2021	2022	Variation
Charges d'exploitation	4 730 298	4 955 081	5%
Chiffre d'affaires	6 821 797	5 448 439	-20%
Charges d'exploitation/ Chiffre d'affaires	69,34%	90,94%	31,16%

2.4.1 Achats d'approvisionnement consommés

Les achats consommés ont connu en 2022 une diminution de 14 %. Le détail de ces charges est donné par le tableau suivant :

Libellé	2021	2022	Variation 2021/2022
Achat stocké Matières Premières atelier tricotage	1 769 463	1 020 446	-42%
Achat stocké Matières Premières atelier confection	248 563	239 195	-4%
Achat stocké Matières Premières atelier finissage	326 844	336 218	3%
Achat stocké Matières Premières atelier teinture	135 151	125 629	-7%
Autres approvisionnements	69 754	43 823	-37%
Variations de stocks de marchandises	- 490 088	16 645	-103%
Electricité & GAZ & EAU	255 070	208 736	-18%
Total des Achats d'approvisionnements consommés	2 314 757	1 990 692	-14%

2.4.2 Charges du personnel

Les charges du personnel ont connu en 2022 une augmentation de 21% par rapport à 2021.

Libellé	2021	2022	Variation 2021/2022
Salaires	462 439	594 937	29%
Appointements	797 670	1 002 581	26%
Rémunération DG	101 139	100 971	0%
Congés payés	85 087	93 537	10%
CNSS	233 569	268 765	15%
Autres ch.personnels & autres ch. sociales	52 931	39 074	-26%
Total des Charges du personnel	1 732 836	2 099 865	21%

La régression du chiffre d'affaires de 20 % et l'augmentation des charges du personnel de 21% a engendré une augmentation du ratio « charges du personnel / chiffre d'affaires » qui est passé de 25 % en 2021 à 39% en 2022.

Libellé	2021	2022	Variation 2021/2022
Charges de personnel	1 732 836	2 099 865	21%
Chiffre d'affaires	6 821 797	5 448 439	-20%
Charges du personnel/ Chiffre d'affaires	25%	39%	52%

Le total effectif de la société New Body Line en 2022 s'élève à 145 personnes contre 155 en 2021. La répartition de cet effectif par service et direction est la suivante :

Affectation	Effectif				Variation 2021/2022
	2021		2022		
ATELIER TRICOTAGE	21	14%	19	13%	-10%
ATELIER CONFECTION	72	46%	66	46%	-8%
ATELIER TEINTURE	5	3%	5	3%	0%
ATELIER CONTROLE & CONDITIONNEMENT	20	13%	20	14%	0%
L'ADMINISTRATIF	37	24%	35	24%	-5%
TOTAL	155	100%	145	100%	-6%

2.4.3 Autres charges d'exploitation

Le total des autres charges d'exploitation s'élève à 781 553 DT en 2022 contre 684 752 DT en 2021, soit une augmentation de 14 %.

Autres Charges d'exploitation	2021	2022	Variation 2021/2022
Location	78 891	79 155	0%
Frais de nettoyage courant	64 407	33 697	-48%
Assurances	39 480	30 181	-24%
Services extérieurs	49 684	49 889	0%
Rémunérations Intermédiaires & Honoraires	100 233	97 010	-3%
Publicité, publication, relation publiques	7 361	5 463	-26%
Transport sur ventes	22 106	18 532	-16%
Missions et réception	9 761	65 734	573%
Assistance Commerciale	216 482	308 663	43%
Frais postaux & télécommunications	20 394	20 158	-1%
Banque -commissions et autres services	12 013	12 942	8%
Autres Impôts, taxes et versement assimilés	40 189	33 879	-16%
Jeton de présence	23 750	26 250	11%
Total des Autres Charges d'Exploitation	684 752	781 553	14%

2.5 Investissements & financements :

Durant l'année 2022, la société NEW BODY LINE a réalisé des investissements de l'ordre de 707 258 DT. Ces investissements ont été financés par les fonds propres de la société.

Désignation	Montant / DTN
Acquisition de la société LYTESS- 120 000€	385 968
Création d'une filiale LYTESS SAS -100 000€	321 290
Total	707 258

2.6 Evolution de la société et de ses performances durant les Six dernières années

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 22/21
Revenus	6 133 586	6 773 987	5 848 302	4 947 403	6 843 886	5 466 474	-20%
Variation de stock PF	-51 388	94 732	8 640	-100 719	292 220	199 966	-32%
Coût des achats	-2 200 397	-2 293 427	-1 691 425	-1 922 738	-2 314 757	-1 990 692	-14%
Marge Brut	3 881 801	4 575 292	4 165 517	2 923 946	4 821 349	3 675 747	-24%
Taux de marge Brut	63%	68%	71%	59%	70%	67%	-5%
CHARGES D'EXPLOITATION							
Charges de Personnel	-1 674 308	-1 551 997	-1 568 712	-1 591 792	-1 732 836	-2 099 865	21%
Dotation aux amortissements et aux provisions	-423 296	-346 768	-152 225	-287 664	-290 173	-282 935	-2%
Autres Charges d'exploitation	-537 066	-760 119	-696 204	-538 454	-684 752	-781 553	14%
Transfert de Charge							
EBIT	1 247 131	1 916 408	1 748 375	506 036	2 113 588	511 394	-76%
Marge Opérationnelle (%)	20%	28%	30%	10%	31%	9%	-70%
Réintégration dotation amort&Prov	423 296	346 768	152 225	287 664	290 173	282 935	-2%
EBITDA	1 670 427	2 263 176	1 900 600	793 701	2 403 761	794 329	-67%
Marge EBITDA (%)	27%	33%	32%	16%	35%	15%	-59%
Charges Financières Nettes	505 606	654 004	-520 690	243 668	-53 948	-1 462	-97%
Produits des Placements	449 104	557 539	455 880	525 901	556 769	752 205	35%
Autres Gains Ordinaires	1 338	12 956	1 066	7 043	6 635	4 689	-29%
Autres Pertes Ordinaires	-7 036	-224	-320	-5	-3 443	-24	-99%
EBT	2 196 143	3 140 683	1 684 310	1 282 643	2 619 600	1 266 801	-52%
Impôts Sur les Bénéfices	-195 744	-398 754	-346 578	-66 474	-451 752	-131 465	-71%
IS CONJONCTUREL	0	0	0	0			
Résultat Net	2 000 400	2 741 929	1 337 733	1 216 170	2 167 848	1 135 336	-48%
Taux de marge Nette	33%	40%	23%	25%	32%	21%	-34%

III- PARTICIPATIONS

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2022 la société NEW BODY LINE détient :

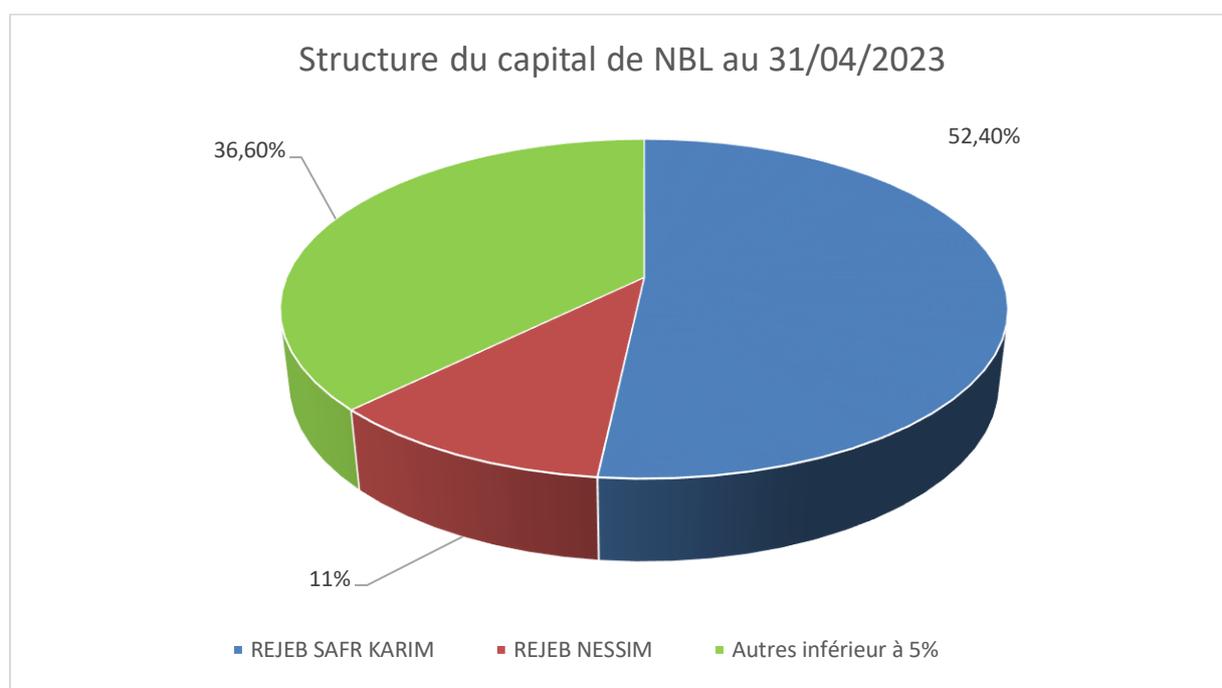
- 100% des actions de sa filiale française LYTESS SAS à associé unique capital 100.000 euros.
- 1 part du capital de la société WAT Tunisie Sarl, de droit tunisien au capital de 1.167.850 Dinar par acte de cession en date 30/11/2022.

IV- ACTIONNARIAT

4.1 Renseignement relatif à la répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital au 30/04/2023 se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
REJEB SAFR KARIM	2 227 115	52.40%
REJEB NESSIM	467 620	11.00%
Autres inférieur à 5%	1 555 665	36.60%
TOTAL	4 250 400	100%



4.2 Information sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts de NBL relatif aux Assemblées Générales :

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires, **quel que soit le nombre de leurs actions**.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises obligent tous les actionnaires, mêmes les absents ou incapables.

4.3 Clôture du contrat de régulation de cours de l'action NBL

Le contrat de régularisation du cours de l'action de NBL était défini pour une période allant du 1^{er} aout 2021, jusqu'à la date de tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021 suivant lequel la Tuniso-Seoudienne d'Investissement « TSI » a été chargée de la réalisation des opérations d'achat et de vente des actions objet de ce programme.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29/06/2022 qui a statué sur les comptes de l'exercice 2021 a décidé de clôturer le contrat de régularisation du cours de l'action de NBL qui arrive à terme et a généré un montant total correspondant au nombre d'actions NBL vendues de 521 675,534 TND.

**V- ORGANES D'ADMINISTRATION
ET DE DIRECTION**

5.1 Conseil d'administration

L'administration de la Société NBL est confiée à un Conseil d'Administration. Le mandat des Administrateurs est d'une durée statutaire de trois ans renouvelable. Le Conseil d'Administration de la Société New Body Line est composé des sept (7) membres suivants (AGO du 26/05/2021- AGO du 03/04/2023)

- 1- Mme Hanène REJEB : Président du Conseil
- 2- M. Karim REJEB SFAR : Administrateur
- 3- M. Nessim REJEB : Administrateur
- 4- M. Hédi REJEB SFAR : Administrateur
- 5- M. Walid BEN RHOUMA : Administrateur représentant des actionnaires minoritaires
- 6- M. Abdelkader HAMZA : Administrateur indépendant
- 7- M. Nizar SFAR : Administrateur indépendant

5.2 Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de NBL relatif à la composition du Conseil d'Administration :

- **Designation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**

La designation d'un administrateur representant les actionnaires minoritaires se fait par un appel à la candidature en application de l'article 38 du reglement general de la bourse de tunisie. Pour tout actionnaire detenant individuellement au plus 0.5% du capital et pour les institutionnels detenant individuellement 5% du capital. Cette designation aura lieu par voie d'election lors de la tenue de son Assemblée generale ordinaire au cours de laquelle les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

- **Designation de deux administrateurs independants :**

La designation des administrateurs independants se fait par un appel à la candidature en application de l'article 38 du reglement generale de la bourse de tunisie.

- **Presidence du conseil d'administration :**

Le Président du Conseil d'Administration ne peut pas assurer la fonction de Directeur General telles que prévues par l'article 218 bis du règlement général de la bourse.

5.3 Principales délégations encours de validité

Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts, le Conseil d'Administration a le pouvoir de nommer un Direction Générale de la Société. Ce dernier peut proposer au Conseil de nommer pour l'assister, un Directeur Général Adjoint choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors de celui-ci, et dont les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions seront déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration transmet à son Directeur General et au Directeur Général Adjoint qu'il aurait adjoint à ce dernier, les pouvoirs nécessaires pour assurer l'exploitation normale et courante de la société.

Actuellement, la société est dirigée par :

1. M. Karim REJEB SFAR en qualité de Directeur Général, en vertu de la nomination qui lui a été faite par décision du Conseil d'Administration en date du 26 mai 2021
2. Et M. Nessim REJEB en qualité de Directeur Général Adjoint, en vertu de la nomination qui lui a été faite par décision du Conseil d'Administration en date du 26 mai 2021.

5.4 Rôle de chaque organe d'administration et de direction

Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus, sans limitations et sans réserves pour agir au nom de la société et faire toutes les opérations relatives à son objet.

Les principales missions du Conseil d'Administration consistent à :

- Déterminer la stratégie et les orientations de l'activité de la société
- Veiller à la mise en œuvre des choix stratégiques de la société
- Arrêter les comptes et les états financiers annuels et intermédiaires (semestriels) de la société
- Contrôler la gestion de la société et veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.

Sous réserve des pouvoirs que les statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'ils réservent de façon spéciale au conseil d'administration, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, et ce, dans la limite de l'objet social. Dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués, le Directeur Général représente la société vis-à-vis des tiers.

Le Directeur Général Adjoint exerce ses fonctions aussi longtemps qu'elles ne lui ont pas été retirées par le Conseil qui peut le révoquer à tout moment.

5.5 Fonctions, participations, et activités dans d'autres sociétés

Mr. REJEB SFAR Karim : Président de la société LYTESS SAS par autorisation du conseil d'administration du 11/08/2022.

Mr. REJEB SFAR Karim : Gérant de la société WAT Tunisie par autorisation du conseil d'administration du 14/11/2022.

5.6 Comités spéciaux et rôle de chaque comité

Par décision du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2013, la société NEW BODY LINE s'est dotée d'un comité permanent d'audit interne conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales.

Ce comité a pour principal rôle de :

- Examiner les états financiers intermédiaires et annuels afin d'éclairer le Conseil d'Administration sur leur contenu et de veiller à la fiabilité et à la qualité des informations qui seront fournies aux actionnaires, et s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.
- Veiller à ce que la direction générale de la société mette en place un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacé, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- Procéder, avec la direction générale de la société, à un examen régulier des principaux risques financiers et le cas échéant, donner un avis sur les opérations financières significatives de la société.
- Veiller à l'amélioration continue de la qualité des procédures permettant le respect des réglementations en vigueur.
- Examiner le programme et les résultats des travaux de l'audit interne, et apprécier l'efficacité et la qualité de ses procédures.
- Plus généralement, le comité d'audit peut se saisir ou être saisi de tout sujet de nature financière, comptable, informatique, juridique ou fiscale susceptible d'affecter significativement la situation financière et les résultats de la société.
Sur l'ensemble des points abordés par le comité d'audit, le comité pourra réaliser, s'il le juge utile, une étude détaillée selon les modalités qu'il définira.

Le président du comité présente en séance du Conseil d'Administration la synthèse des travaux du comité d'audit et les recommandations qu'il formule.

Les membres nommés de ce comité assureront, toutes contributions, travaux, études demandées par le Conseil d'Administration, et donneront au Conseil des propositions relatives au développement de la société et à sa bonne gouvernance.

En 2022, le Comité d'audit s'est réuni et a examiné, notamment :

- L'évolution de l'activité de la société, l'avancement dans la mise en place des procédures de contrôle interne,
- L'application des décisions du Conseil d'Administration,
- La validation des plans d'audit,

VI- COURS BOURSIER

6.1 Evolution du cours et des transactions



6.2 Statistiques des transactions sur l'action NBL

Intitulés	2018	2019	2020	2021	2022
Capital social (mille DT)	4 250 400	4 250 400	4 250 400	4 250 400	4 250 400
Nominal (DT)	1	1	1	1	1
Nombre d'actions	4 250 400	4 250 400	4 250 400	4 250 400	4 250 400
Capitaux traités (mille DT)	2 902	2 151	925	3 803	11 808 760
Titres traités	572 489	405 129	210 491	780 000	1 966 488
Cours plus haut (DT)	5,700	6,120	5,010	5,960	7,400
Cours plus bas (DT)	4,330	4,600	3,740	4,200	4,610
Clôture au 31/12 (DT)	5,420	4,990	4,380	5,480	4,980
Cap. Boursière au 31/12 (MD)	23,037	21,209	18,617	23,292	21,167
Dividendes par action (DT)	0,600	0,250	0,360	0,500	0,300*
Date de distribution	14/08/2019	24/09/2020	23/08/2021	26/09/2022	20/09/2023*

* proposé à l'AGO de juin 2023

**VII- AFFECTATION DES
RESULTATS**

7.1 Dispositions statutaires

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts de NBL relatif à l'affectation et répartition des bénéfices :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- ✚ Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- ✚ La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- ✚ Une fraction de 5% des bénéfices nets jusqu'à concurrence du dixième du capital social constituant une réserve statutaire.

L'Assemblée Générale ordinaire est souveraine pour répartir ce bénéfice distribuable à titre de dividende ou décider de le reporter à nouveau.

La mise en paiement des dividendes décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale.

Le projet de répartition des bénéfices de l'exercice 2022, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 28.04.2023, est le suivant :

Libellé	Montant / DT
Résultat de l'exercice	1 135 336.071
Résultat reportés	3 435 640.158
Réserves facultatives 2021	0.000
Total bénéfice à répartir	4 570 976.229
Affectation pour :	
Réserve Légale	0.000
Réserves facultatives	0.000
Reliquat sur le bénéfice 2022 à répartir	4 570 976.229
Dividendes à distribuer soit 0,050 dinars par action	212 520.000
Nouveau report à nouveau	4 358 456.229

**VIII- CONTROLE DES COMPTES
ET ELEMENTS SUR LE
CONTROLE INTERNE**

8.1 Contrôle des comptes

Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2021, il a été décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes :

<i>Commissaire aux comptes</i>	<i>Adresse</i>	<i>Mandat</i>
Le cabinet « UNIVERS AUDIT » Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Rue du Lac Léman résidence du Lac 20011053 Les Berges du Lac, Tunis Tél : 71 964 692 / Fax : 71 964 741	2021 -2022-2023

8.2- Eléments sur le contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des mesures mises en œuvre par la Direction Générale, le management et le personnel pour s'assurer d'une assurance raisonnable quant à l'accomplissement des objectifs suivants :

- Utilisation économique et efficace des ressources disponibles ;
- Maîtrise des risques ;
- Intégrité, fiabilité et exhaustivité des informations de gestion ;
- Respect des lois et des règlements, des politiques générales, des programmes, des plans et des procédures internes ;
- Prévention de la fraude.

Afin d'y parvenir la société NBL s'est dotée des services et organisation suivante :

- **Service Audit interne :**

Le service audit interne a pour principal rôle d'apprécier la qualité de l'ensemble du système de contrôle interne. A cet effet, l'audit interne apporte au management des examens, des analyses, des recommandations, des avis et des informations.

La société « NBL » s'est récemment dotée d'un service d'auditeur interne dans le but de permettre au management de la société de disposer d'une fonction indépendante d'examen et d'évaluation du bon fonctionnement, de l'efficacité et de l'efficience du système de contrôle interne. L'auditeur interne assiste ainsi la hiérarchie dans l'exercice effectif de ses responsabilités.

- **Manuel des Procédures :**

La société « NBL » a procédé à la nomination d'un cabinet externe pour l'établissement d'un manuel des procédures. Ce travail est en cours de finalisation.

- **Comité permanent d'audit :**

Le système de contrôle interne de la société est périodiquement revu par le comité permanent d'Audit.

**IX GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES**

9.1 Système de rémunération

Les rapports entre la société NEW BODY LINE et son personnel sont régis par le Code du travail et la convention collective sectorielle du textile signée le 26/07/1974, approuvée par l'arrêté du ministre des affaires sociales du 29/08/1974 et modifiée par les textes subséquents.

Par ailleurs, aucun avantage en nature n'est accordé au personnel par la société NEW BODY LINE.

Le personnel de la société NEW BODY LINE bénéficie chaque fin d'année d'une prime de rendement conformément à la convention sectorielle du textile. Cette prime est fixée à un salaire d'un mois selon une note professionnelle fixée comme suit :

- Note inférieure ou égale à 10 = 1/3 du montant de la prime
- Note de 11/20 à 14/20 = 1/2 du montant de la prime
- Note de 15/20 à 17/20 = 3/4 du montant de la prime
- Note de 18/20 à 20/20 = la totalité de la prime

Il est aussi prévu des primes et indemnités mensuelles qui se présentent comme suit :

- prime de transport : fixée à 64.500 TND par mois pour les agents d'exécution et de maîtrise, et 71.830 TND pour les cadres,
- prime d'assiduité : fixée mensuellement à 13.193 DT,
- prime de présence : payée à raison de 7,446 DT par mois,
- prime de panier : 0,250 DT/jour qui n'est octroyée qu'à celui qui a travaillé pendant au moins 7 heures continues.

9.2 Formation du personnel

Formation Externe réalisée par des experts tunisiens :

La société NEW BODY LINE fait appel à des techniciens de renommée nationale dans divers domaines, tels que :

- Achat et approvisionnement
- Digital marketing
- Paid media: les outils pour augmenter la performance des campagnes
- Accéder aux pics de vos performances :outil de management et d'amélioration des compétences
- La Méthode de Résolution des problèmes en groupe MRPG
- Outils de management d'un système qualité
- La gestion de la sécurité incendie

 **Formations Internes**

Le savoir-faire acquis par les chefs d'ateliers par le biais des formations externes, est par la suite transmis par ceux-ci à leurs collaborateurs avec des actions de formations en interne, planifiées tout au long de l'année.

**X Etats financiers de l'exercice clos au
31 décembre 2022**

- ✚ **Bilan**
- ✚ **Etat de résultat**
- ✚ **Etat de flux de trésorerie**
- ✚ **Notes aux états financiers**
- ✚ **Soldes Intermédiaires de Gestion**

BILAN
Exercice clos au 31/12/2022
(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles	AC1	245 831	245 831
Amortissements	AC2	-205 830	-185 832
Immobilisations Corporelles	AC3	4 889 213	4 889 213
Amortissements	AC4	-4 106 391	-3 851 825
Immobilisations Financières	AC5	1 044 714	0
Provisions	AC6	-0	-0
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 867 537	1 097 387
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		0	0
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>1 867 537</u>	<u>1 097 387</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	AC7	2 397 406	2 214 085
Provisions	AC8	-16 742	-8 371
Clients et comptes rattachés	AC7	1 565 078	900 266
Provisions	AC8	-0	-0
Autres actifs courants	AC9	406 391	494 933
Provisions	AC10	-15 949	-15 949
Placements et autres actifs financiers	AC11	6 389 927	7 000 206
Provisions	AC12	-0	-0
Liquidités et équivalent de liquidités	AC13	957 936	2 339 365
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>11 684 047</u>	<u>12 924 535</u>
TOTAL DES ACTIFS		13 551 584	14 021 922

BILAN
Exercice clos au 31/12/2022
(Exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	<u>CP01</u>	4 250 400	4 250 400
Autres capitaux propres	<u>CP02</u>	45 366	63 401
Réserves	<u>CP03</u>	2 170 162	2 170 162
Prime d'émission	<u>CP04</u>	1 065 256	3 190 456
Avoir des Actionnaires	<u>CP05</u>	0	-458 917
Autres compléments d'apport	<u>CP06</u>	98 257	36 770
Résultats reportés	<u>CP07</u>	3 435 640	1 267 792
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>		<u>11 065 082</u>	<u>10 520 064</u>
Résultat de l'exercice	<u>CP08</u>	1 135 336	2 167 848
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>12 200 418</u>	<u>12 687 912</u>
<u>PASSIFS</u>			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		0	0
Provision		0	0
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>0</u>	<u>0</u>
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P01	425 506	224 390
Autres passifs courants	P02	925 661	1 109 620
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>1 351 167</u>	<u>1 334 010</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>1 351 167</u>	<u>1 334 010</u>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		<u>13 551 584</u>	<u>14 021 922</u>

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice clos au 31/12/2022
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation			
Revenus	R01	5 448 439	6 821 797
Autres produits d'exploitation	R02	18 035	22 089
Total produits d'exploitation		5 466 474	6 843 886
Charges d'exploitation			
Variations stocks produits finis & encours		-199 966	-292 220
Achats d'approvisionnements consommés	R03	1 990 692	2 314 757
Charges de personnel	R04	2 099 865	1 732 836
Dotations aux amortissements et aux provisions	R05	282 935	290 173
Autres charges d'exploitation	R06	781 553	684 751
Total charges d'exploitation		-4 955 081	-4 730 297
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>511 394</u>	<u>2 113 589</u>
Charges financières nettes	R07	-1 462	-53 949
Autres pertes ordinaires		-24	-3 444
Produit de placement	R08	752 205	556 769
Autres gains ordinaires		4 689	6 635
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>1 266 801</u>	<u>2 619 600</u>
<u>AVANT IMPOT</u>			
Impôt sur les bénéfices	R09	-131 465	-451 752
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>1 135 336</u>	<u>2 167 848</u>
<u>APRES IMPOT</u>			
Eléments extraordinaires		0	0
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>1 135 336</u>	<u>2 167 848</u>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
<u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>		<u>1 135 336</u>	<u>2 167 848</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31/12/2022
(Exprimé en dinars tunisiens)

	31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT NET	1 135 336	2 167 848
Ajustements	236 762	545 054
Amortissements & provisions	282 935	288 039
Variation des stocks	-183 321	-782 307
Variation des clients et autres créances	34 007	277 887
Variation des fournisseurs et autres dettes	17 158	778 737
Quote part subvention d'investissement	-18 035	-22 089
Dividendes non réglés	-188	-679
Perte sur cession Imob	• 0	5 466
Ajustement au titre de l'alimentation du CCA	• <u>104 215</u>	0
Ajustement au titre de l'acquisition de titre de participation	• <u>-10</u>	-0
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	1 372 098	2 712 902
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immob. Corp. et Inc.	0	-177 267
Encaissements provenant de l'acquisition d'immob. Corp. et Inc.	0	39 460
Décassements provenant de la cession d'immobilisations financières	- 1 044 704	-2 329 883
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-1 044 704	- 2 467 690
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Dividendes et autres distributions	- 2 125 013	- 1497 893
Encaissement / Décaissement lié au rachat des actions	520 404	- 27 672
Alimentation du compte courant actionnaire	-104 215	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 1 708 824	-1 525 565
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité	0	0
VARIATION DE TRESORERIE	- 1 381 430	-1 280 353
TRESORERIE DEBUT EXERCICE	2 339 365	3 619 718
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	957 936	2 339 365

ACTIFS

AC01 & AC02 & AC03 & AC04 : Immobilisations Incorporelles & corporelles :

Libellé	Valeurs Brutes au 31/12/2021	Acquisition	Cession	Reclassement	Valeurs Brutes au 31/12/2022	Amorti. Antérieurs	Cession	Dotations de l'exercice	Amorti. Cumulées	VCN au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles										
* Logiciel	100 236	0	0	0	100 236	40 237	0	19 998	60 235	40 001
* Site Web	5 000	0	0	0	5 000	5 000	0	0	5 000	0
* Concessions de marques, brevets et licences	140 595	0	0	0	140 595	140 595	0	0	140 595	0
Sous-totaux 1	245 831	0	0	0	245 831	185 832	0	19 998	205 830	40 001
Immobilisations corporelles										
* AAI construction	425 949	0	0	0	425 949	254 298	0	42 033	296 331	129 617
* Matériel industriel principal	3 426 667	0	0	0	3 426 667	2 661 426	0	176 424	2 837 850	588 817
* Matériel industriel auxiliaire	453 144	0	0	0	453 144	378 153	0	19 228	397 381	55 762
* Matériel laboratoire	40 958	0	0	0	40 958	30 826	0	4 096	34 922	6 036
* Outillages industriels	3 539	0	0	0	3 539	3 539	0	0	3 539	0
* Matériel de transport	32 547	0	0	0	32 547	32 547	0	0	32 547	0
* AAI Divers	393 160	0	0	0	393 160	385 230	0	9 935	395 165	-2 005
* MMB	113 251	0	0	0	113 251	105 803	0	2 854	108 657	4 594
* Immobilisation en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-totaux 2	4 889 213	0	0	0	4 889 213	3 851 822	0	254 570	4 106 391	782 822
Totaux	5 135 044	0	0	0	5 135 044	4 037 653	0	274 568	4 312 221	822 823

AC05 & AC06 : Immobilisation financières :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Titres de participation « LYTESS SAS »	321 290	0
Titres de participation « WAT SA »	10	0
Prêts	726 734	0
Ecart de conversion	-3 320	0
Total	1 044 714	0

AC07 & AC08 : Stocks :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Matières premières atelier tricotage	634 148	508 535
Matières premières atelier finissage	279 139	250 860
Matières premières atelier teinture	79 167	59 970
Produits intermédiaires	712 060	581 296
Produits Finis	181 698	112 496
Matières pièces de rechange	494 452	531 986
Stock en transit CESAR	16 742	168 942
Total	2 397 406	2 214 085
Moins : Provisions sur stock	-16 742	-8 371
Solde net	2 380 664	2 205 714

AC09 & AC10 : Clients et comptes rattachés :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Clients locaux	183 804	312 978
Clients, étrangers	1 381 274	587 288
Total	1 565 078	900 266
Moins : Provisions sur créances clients	• <u>-0</u>	• <u>-0</u>
Solde net	1 565 078	900 266

AC11 & AC12 : Autres actifs courants :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Frs- Avance & Acompte	16 049	18 950
Personnel-Avance & acompte	1 350	0
Arrondissement Sur Rémunération	13	9
Etat, IS à reporter	277 159	0
Impot RCM payé d'avance	0	74 398
Charges constatées d'avance	578	547
Produits à recevoir	3 321	399 968
Crédit de TVA à reporter	3 704	1 060
Autres Débiteurs Divers	104 215	0

Total	406 391	494 933
Moins : Provisions sur AAC	-15 949	-15 949
Total	390 442	478 984

AC12 & AC13 : Placements et actifs financiers :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Billet de trésorerie	5 950 000	7 000 000
TITRES SICAV	439 927	206
Total	6 389 927	7 000 206
Moins : Provisions dur actifs financiers	-0	-0
Total	6 389 927	7 000 206

AC14 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
TSI	71	41 280
AMEN BANK Dinars	84 511	121 205
AMEN BANK Euros	866 029	2 169 359
AMEN BANK – STEG	433	370
AMEN BANK- FISCAL	304	346
CAISSE	6 588	6 805
Total	957 936	2 339 365

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**CP01 & CP02 & CP03 & CP04 & CP05 & CP06 & CP07 & CP 08 : Capitaux propres :**

	Capital social	Réserves légales	Réserves facultatives	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Avoir des actionnaires	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2021	4250400	425 040	1 745 122	63 401	3 190 456	1 267 792	-458 917	36 770	2 167 848	12 687 912
Imputation résultat reportés	0	0	0	0	0	2 167 848	0	0	-2 167 848	0
Q.part des sub. d'invest. inscrites en Rt	0	0	0	-18 035	0	0	0	0	0	-18 035
Distribut° Dividende	0	0	0	0	-2 125 200	0	0	0	0	-2 125 200
Virement Dividende Actions propres dans le compte Résultat reporté (87 700 titres NBL)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	1 135 336	1 135 336
Opération sur actions propres	-	-	-	-	-	-	458 917	61 488	-	520 405
Situation au 31/12/2022	4 250 400	425 040	1 745 122	45 366	1065256	3435640	0	98 258	1 135 336	12 200 418

Résultat par action :

Nombre d'action	Action rachetés	Nombre d'action en circulation	Bénéfice au 31/12/2022	Bénéfice par action 31/12/2022
4 250 400	0	4 250 400	1 135 336	0.267

P01 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs locaux	53 495	94 025
Fournisseurs étrangers	254 034	83 309
Fournisseurs non encore parvenues	117 977	47 056
Total	425 506	224 390

P02 : Autres passifs courants

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Personnel Rémunérations dues	188 986	167 126
PDG Rémunérations dues	18 536	18 669
Personnel -opposition salaires	171	171
Dettes provisionnées / congés payés	40 999	38 974
R/S à payer	28 976	23 283
Impôt à liquider	26 293	200 221
Autres taxes sur CA (TCL)	529	546
Autres taxes sur CA (Timbre + FODEC)	457	564
CNSS	125 959	110 165
Dividendes à distribuer	867	679
Charges à payer	207 222	45 867
Intérêts perçus d'avance	259 121	371 989
Clients avances & acomptes	27 537	131 366
Autres compte débiteurs créditeurs	10	0
Total	925 661	1 109 620

ETAT DE RESULTAT**R01 : Revenus :**

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Lingerie basique	3 517 050	4 005 573
Lingerie Intelligente	1 931 389	2 816 221
SOLDE	5 448 439	6 821 797

R02 : Les autres produits d'exploitation :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Quote part Subvention Inscrite C. Résultat	18 035	22 089
SOLDE	18 035	22 089

R03 : Achats d'approvisionnement consommés :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Achat stocké MP tricotage	1 020 446	1 769 463
Achat stocké MP confection	239 195	248 563
Achat stocké Accessoires emballages	336 218	326 844
Achat stocké MP teinture	125 629	135 151
Autres approvisionnements	43 823	69 754
Variations de stocks de marchandises	16 645	-490 088
Carburant	6 333	12 675
Achats non stockées	202 403	242 395
SOLDE	1 990 692	2 314 757

R04 : Charges du personnel :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et compléments de salaire	1 700 496	1 361 249
Congés payés	93 537	85 087
Charges patronales	268 765	233 569
Autres charges de Personnel	37 067	52 931
SOLDE	2 099 865	1 732 836

R05 : Dotation aux amortissements et aux provisions :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements des imb Corp & Incorp	274 565	290 173
Dotations aux provision des stocks	8 371	0
SOLDE	282 935	290 173

R06 : Les autres charges d'exploitation :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Services extérieurs	143 033	182 779
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	152 363	157 278
Jeton de présence	26 250	23 750
Transport sur achat	0	6 394
Transport sur vente	18 532	15 712
Missions et réception	65 734	9 761
Assistance Commerciale	308 663	216 482
Frais postaux et télécommunication	20 158	20 394
Commissions et frais bancaires	12 942	12 013
Impôt et taxes	33 879	40 188
SOLDE	781 553	684 751

R07 : Charges financières nettes :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Pertes de changes	39 965	94 648
Gain de changes	-34 140	-32 925
Escompte obtenus	-8 881	-11 029
Escompte Accordé	4 519	3 255
SOLDE	1 462	53 949

R08 : Les produits de placement :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Revenus de billet de trésorerie	715 716	502 713
Revenus des capitaux mobiliers	36 161	54 056
Intérêts prêts LYTESS SAS	328	0
SOLDE	752 205	556 769

R09 : Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés est déterminé comme suit :

Résultat comptable avant impôt et ajustements		1 293 094,456
Résultat comptable après impôt et ajustements		1 293 094 ,456
Les réintégrations :		38 165,980
Perte de change latente 2022	19 620,184	
Gain de change non réalisé 2021	2 004,869	
Moins-value titres SICAV non déductible	16 180,927	
Timbre de voyage	360,000	
Les déductions		454 824,960
Gain de change latent 2022	2 023,600	
Perte de change latente 2021	56 786,837	
Dividendes sur titres SICAV	20 611,564	
Plus-value non réalisé SICAV	3 414,917	
Revenue net des capitaux mobiliers ayant subi la retenue à la source libératoire (placements souscrits en 2021 et intérêts perçus d'avance)	371 988,042	
Bénéfice fiscal avant dégrèvement		876 435,476
Impôt au titre des bénéfice		131 465,321

Soldes Intermédiaires de Gestion
Exercice clos au 31/12/2022

(Exprimé en dinars tunisiens)

Produits	2022	2021	Charges	2022	2021	Soldes	2022	2021
Revenus et autres produits d'exploitation	5 448 439	6 821 797	Stockage ou Déstockage de production	199 966	292 220			
Production stockée								
Total	5 448 439	6 821 797	Total	199 966	292 220	Production	5 648 405	7 114 017
Production	5 648 405	7 114 017	Achats consommés	• 1 990 692	2 314 757	Marge sur coût matières	3 657 712	4 799 260
				•				
Marge sur coût matières	3 657 712	4 799 260	Autres charges externes	747 675	664 563			
Subvention d'exploitation								
Total	3 657 712	4 799 260	Total	747 675	664 563	Valeur ajoutée brute	2 910 038	4 154 697
Valeur ajoutée brute	2 910 038	4 154 697	Impôts et taxes	33 879	40 188			
			Charges de personnel	2 099 865	1 732 836			
Total	2 910 038	4 154 697	Total	2 133 744	1 773 024	Excédent brut d'exploitation	776 294	2 381 672
Excédent brut d'exploitation	776 294	2 381 672	Autre charges ordinaires					
Autres produits ordinaires	4 689	6 635	Charges financières	1 462	53 948			
Produits financiers	752 205	556 769	Dotations aux amorts. et aux prov.	282 935	290 173			
Quotes-parts sub d'invest insc. au RT	18 035	22 089	Pertes ordinaires	24	3 444			
			Impôts sur le résultat ordinaire	131 465	451 752			
Total	1 551 223	2 967 165	Total	415 887	799 316	Résultat des activités ordinaires	1 135 336	2 167 848
Résultat positifs des activités ordinaires	1 135 336	2 167 848	Résultat négatif des activités ordinaires	0	0			
Total	1 135 336	2 167 848	Total	0	0	Résultat net après MC	1 135 336	2 167 848

XI-RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

11.1 Rapport d'audit sur les états financiers

11.1-1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre, Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **New Body Line S.A** », comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 12 200 418 Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 135 336 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

11.1-2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

11.1-3 Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Valorisation des stocks de produits finis et produits semis finis

➤ **Risques identifiés :**

Les stocks de produits finis et des produits semi finis s'élèvent respectivement à 181 698 Dinars et 712 060 Dinars au 31/12/2022. En l'absence d'une comptabilité analytique permettant la détermination des coûts réels de production des produits finis et produits semi-finis, nous avons considéré que la valorisation de ces stocks constitue un point clés d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés :**

Les stocks de produits finis et des produits semi sont valorisés sur la base du coût standard. En effet la direction de la société se réfère au paragraphe 43 de la norme comptable N° 4 relatives au Stock qui précise que les coûts de production peuvent être déterminés sur la base du coût standard dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative du coût global réel des stocks pendant la période considérée. Dans ce sens, La société procède à la détermination du cout standard en Euro avant de le convertir en Dinars en utilisant le cours de change de la date de clôture.

Sur cette base, nos travaux ont consisté principalement à :

- **Vérifier par un examen analytique substantif que la variation du coût de production entre l'exercice 2022 et l'exercice précédent est cohérente avec le contexte de déroulement de l'activité durant cet exercice.**
- **Vérifier que les éléments variables retenus pour le calcul des coûts standard ne s'écartent pas de façon significative de la réalité.**
- **Vérifier le stade de production des produits semi-finis, à partir des fiches de suivi des ordres de fabrication édité par la solution GPAO.**
- **Vérifier le stade de production des produits semi-finis, lors des opérations de prise d'inventaire physique du stock, afin de s'assurer du degré d'avancement de ces stocks.**
- **Vérifier que les coûts de production sont inférieurs aux prix de vente.**
- **Vérifier la date de production des stocks et s'assurer que le cours de change à cette date est très proche du celui de la date de clôture et par conséquent l'emploi de ce taux ne peut être à l'origine des anomalies significatives.**

11.1.4 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

11.1.5 Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

11.1.6 Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit,

réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

12 Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

12.1 Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

12.2 Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons conclu qu'une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société est établie avec la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation en date du premier décembre 2012 et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 mai 2023

Le Commissaire aux comptes

Univers Audit

Rachid NACHI


UNIVERS AUDIT
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
App. 422 - Imm. Prima A
Rés. Lac 2001 Les Berges du Lac
Tél: 71.964.692 - Fax: 71.964.741

**XII-RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués. Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

A-1- Le Conseil d'Administration N° 73 du 11 aout 2022 a autorisé la participation de la société « New Body Line SA » au capital de la société de droit Français « LYTESS SAS » pour un montant de 321 290 dinars soit l'équivalent de 100 000 Euros. Cette autorisation couvre :

- **La prise en charge du paiement du montant des frais nécessaires à la constitution de la société « LYTESS SAS ». Dans ce cadre les frais payés s'élèvent à 113 961 Dinars soit l'équivalent de 35 260 Euros :**

Nature de la dépense	Montant payé en €
Cabinet d'avocat : Honoraires de conseils d'assistance avant l'arrêté du plan de cession	27 000 €
Cabinet d'avocat : Honoraires création « LYTESS SAS »	3 500 €
Cabinet d'avocat : Honoraires de suivi après l'arrêté du plan de cession	1 850 €

Frais d'enregistrement acte de cession LYTESS auprès service de la publicité foncière et d'enregistrement TOURS 1	2 910€
Total :	35 260 €

- **La prise en charge du paiement du montant de l'acquisition par « LYTESS SAS » de l'actif d'une autre société pour un montant de 385 968 DT, soit l'équivalent de 120 000 Euros**
- **L'alimentation d'un compte courant actionnaire d'un montant de 350 000 Euros à libérer selon le calendrier suivant :**
 - **100 000 Euro en 2022 ; et**
 - **150 000 Euro en 2023 :**

A ce titre la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un prêt de 327 700 Dinars soit l'équivalent de 100 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux conditions suivantes :

- **Durée : 10 ans ;**
- **Période de grâce : 2 ans ; et**
- **Taux d'intérêts : 3%**

Durant l'exercice 2022, les produits financiers constatées à ce titre s'élèvent à 328 Dinars.

A-2- La société « New Body line SA » a procédé à la facturation d'un chiffre d'affaires d'un montant 313 209 Dinars à la société « WAT SA » société ayant des dirigeants en commun avec la société « New Body line SA ». A ce titre l'encours clients s'élèvent à 313 209 Dinars à la clôture de l'exercice 2022.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'effet s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

B.1- La société « New Body Line SA » a conclu un contrat de location d'un local utilisé en tant qu'usine avec M. Nessim REJEB, Directeur Général Adjoint de la société. En 2017, ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit un loyer mensuel brut de 5 000 Dinars avec une augmentation de 5% chaque deux ans. Dans ce cadre, la charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 66 150 Dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Le Conseil d'Administration réunis le 30/03/2013 a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général :

- Un salaire mensuel net de 5 000 DT payable sur 14 mensualités ;
- La prise en charge de la contribution de la CNSS ;
- Une voiture de fonction pour une valeur maximale de 120 000 DT ;
- Un quota maximal de carburant de 500 litres par mois ;
- Une prise en charge par la société de 250 DT de téléphone mobile par mois ; et
- Un congé annuel payé à raison de 2 jours par mois.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration réuni le 24/12/2012 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint à compter du 01/02/2013 et ce en vue d'assister le Directeur Général dans tous ses efforts de conduite, de gestion et de développement de la société. Ainsi, ce Conseil d'Administration a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général Adjoint :

- Un salaire net mensuel de 1000 DT et la prise en charge de la contribution de la CNSS

A ce titre, le Conseil d'Administration réuni le 19/03/2020 a décidé de porter le salaire net du Directeur Général Adjoint à 2 000 Dinars avec un effet rétroactif à compter de janvier 2019.

C-2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en DT) :

	Charges de l'exercice		Passif	
	DG	DGA	DG	DGA
Avantages à court terme	100 971	36 632	18 536	4 590
Prise en charge de la CNSS	2 342	6 326 (Régime Normal)	565	2 981 (Régime Normal)
Total	103 313	42 958	19 101	7 571

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos investigations ne nous ont pas permis de déceler d'autres conventions entrant dans le cadre des dits articles

Tunis, le 02 mai 2023

Le Commissaire aux comptes

Univers Audit

Rachid NACHI

UNIVERS AUDIT
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
App. 422 Imm. Prima A
Rés. Lac 2001 Les Berges du Lac
Tél: 71.964.892 - Fax: 71.964.741

CHAPITRE III- DOCUMENT D'INFORMATION

I- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSEMBLEE

1.1 Les membres du Conseil d'Administration

1.1.1 Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration actuels dont le mandat se termine avec l'Assemblée statuant sur l'exercice 2023

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Fonctions à NBL	Mandat
Hanène REJEB	Elle –même	Président		2021 -2023
Karim REJEB SFAR	Lui-même	Administrateur	DG	2021-2023
Nessim REJEB	Lui –même	Administrateur	DGA	2021 -2023
Hedi REJEB SFAR	Lui –même	Administrateur		2021 -2023
Walid BEN RHOUMA	Lui-même	Admin.représentant les petits actionnaires		2021 -2023
Abdelkader HAMZA	Lui -même	Admin. indépendant		2022 -2023
Nizar SFAR	Lui-même	Admin. indépendant		2022-2023

1.1.2 Administrateurs détenant 5% ou plus dans le capital de NEW BODY LINE

(Situation au 30/04/2023)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur Nominale	Montant Total	Pourcentage	Droit de vote
Karim REJEB SFAR	2 227 115	1	2 227 115	52,40%	Oui
Nessim REJEB	467 620	1	467 620	11,00%	Oui
Total	2 694 735		2 694 735	63,40%	

1.2 Nomination du commissaire aux comptes

L'AGO du 26/05/2021 a renouvelé le mandat du cabinet « UNIVERS AUDIT », membre de l'OECT, en qualité de commissaire aux comptes de la société pour la période de 2021 à 2023.

1.3 Autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée

Distribution d'un dividende de 0,300 dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de 30% du nominal.

1.4 Personnes intéressées dans certains points de l'ordre du jour de l'Assemblée

- Les administrateurs en ce qui concerne les jetons de présence,
- Les actionnaires en ce qui concerne la répartition des bénéfices.

II- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DROIT DE VOTE ET LA REPARTITION DU CAPITAL

2.1 Nombre de titres comportant droit de vote

Le capital social de la société NEW BODY LINE est constitué uniquement par des actions ordinaires.

Ce capital est divisé en 4 250 400 actions ordinaires de nominal un dinar, jouissant toutes de droit de vote.

2.2 Date d'inscription au registre des actionnaires

La date d'inscription au registre des actionnaires pour la détermination du quorum et des droits de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/06/2023 sera à priori le 20/06/2023 ou le 21/06/2023.

2.3 Répartition du capital (actionnaires détenant plus que 5% du capital)

(Situation au 30/04/2023)

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Karim REJEB SFAR	2 227 115	2 227 115	52,40%
M. Nessim REJEB	467 620	467 620	11,00%
Autres détenant moins que 5%	1 555 665	1 555 665	36.40%
Total	4 250 400	4 250 400	100%

CHAPITRE IV PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

Après lecture des états financiers de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2022.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

3^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

4^{ème} résolution : Affectation du résultat 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2022 comme suit :

Libellé	Montant / DT
Résultat de l'exercice	1 135 336.071
Résultat reportés	3 435 640.158
Réserves facultatives 2021	0.000
Total bénéfice à répartir	4 570 976.229
Affectation pour :	
Réserve Légale	0.000
Réserves facultatives	0.000
Reliquat sur le bénéfice 2022 à répartir	4 570 976.229
Dividendes à distribuer soit 0,050 dinars par action	212 520.000
Nouveau report à nouveau	4 358 456.229

Cette résolution mise au vote est adoptée à

5^{ème} résolution : Distribution de dividendes au titre de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,300 Dinars par action constitué comme suit :

- 0,250 DT par prélèvement sur la prime d'émission constituée en 2013 soit un montant de 1062600,000 DT :

Libellé	Montant / DT
Prime d'émission constituée en 2013	1 065 256.044
Dividendes à distribuer soit <u>0,250 dinars par action</u>	1 062 600.000
Reliquat Prime d'émission constituée en 2013	2 656.044

Ces dividendes seront servis sans retenues à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaire.

- 0,050 DT par prélèvement sur le reliquat sur le bénéfice 2022 soit un montant de 212520,000. Ces dividendes sont soumis à la retenue à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la date de distribution de ces dividendes le **20/09/2023**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

6^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

7^{ème} résolution : Fixation du montant de jetons de présences.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de 2 000 DT nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

8^{ème} résolution : Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au Directeur General ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à